

TAXINOMIE EUROPÉENNE TOP15 ET TOP30 2023

**TOP15 – TOP30 :
DES SEUILS QUI
S'INTÈGRENT
À UN OUTIL
EN 3 VOLETS**

Depuis 2020, l'OID réfléchit et met à disposition des acteurs des indicateurs sur les Top15 et Top30 du marché, régulièrement mis à jour. Depuis 2022, ces seuils s'intègrent à un ensemble de 3 éléments cohérents :

- 1 Une méthode d'élaboration des seuils concertée, s'appuyant sur les principes suivants :**
 - Données de consommation triennales en occurrence unique (conservation de l'année de consommation la plus récente)
 - Traitement statistique pour retirer les données aberrantes
 - Etablissement du seuil des Top15 et Top30 en surface
- 2 Un mode d'emploi des seuils, reprenant :**
 - Une nomenclature des sous-typologies identifiées
 - Des informations sur l'utilisation des seuils par sous-typologie ou seuils généraux
 - Des recommandations prudentielles en période de transition réglementaire
- 3 Les Top15 et Top30, pour l'ensemble des typologies et sous-typologies pour lesquelles il est possible de les calculer.**
 - Mise à jour annuelle de ces seuils



**- 10 %
SUR LE
TOP 15**

	en kWh _{EP} /m ² .an	TOP15	TOP30
Santé général		255	310
Centres hospitaliers		312	403
EMS		165	168
EHPAD		226	258

Au global, les actifs de santé présentent une diminution de leurs consommations énergétiques de 10 % sur le Top15. Cette diminution est essentiellement portée par les EHPAD. A noter que sur l'échantillon global, la consommation énergétique globale des actifs de santé est restée relativement stable. Il y a donc un effort observable sur les actifs les moins consommateurs d'énergie.



**+ 25 %
SUR LE
TOP 15**

	en kWh _{EP} /m ² .an	TOP15	TOP30
Hôtels général		246	292
Hôtels 1&2 étoiles		202	237
Hôtels 3&4 étoiles		259	300
Autres hôtels		273	387

L'augmentation significative de la valeur du Top15 pour les hôtels peut être attribuée en grande partie à la reprise d'activité qui a marqué l'année 2022 après une période de ralentissement inédit due à la pandémie de la COVID-19. Cela ne signifie pas nécessairement que les acteurs hôteliers n'ont pas investi dans la réduction de la consommation énergétique, mais plutôt que cette augmentation est une conséquence directe de la reprise des activités économiques du secteur du tourisme, qui se rapproche de son niveau de 2019.



**+ 5 %
SUR LE
TOP 15**

Note : L'indicateur relatif aux Centres Commerciaux est calculé hors estimation des consommations énergétiques des locataires.

	en kWh _{EP} /m ² .an	TOP15	TOP30
Centres commerciaux général		103	123

La légère augmentation de 5 % du Top15 pour les centres commerciaux peut être expliquée par l'augmentation de fréquentation des centres commerciaux observée dès 2022 après une période de ralentissement due à la pandémie de COVID-19. Cette reprise a en conséquence entraîné une hausse de la consommation d'énergie dans ces établissements.



**- 5 %
SUR LE
TOP 15**

Note : Les bâtiments soumis à la RE2020 sont exclus de ce calcul, car ils sont réglementairement considérés comme conformes aux normes NZEB et/ou NZEB-10% et satisfont donc automatiquement les critères relatifs à l'enjeu d'atténuation de la Taxinomie européenne.

	en kWh _{EP} /m ² .an	TOP15	TOP30
IGH de bureaux		185	235
Bureaux général		161	208
Hausmanniens		180	236
Hauts de gamme et haute fonctionnalité technique		200	255
Bureaux soumis à réglementations thermiques RT2012 et supérieures et bâtis avant le 31 décembre 2020		148	182
Bureaux soumis à réglementations thermiques antérieures à RT2012		156	202

La réduction de 5 % du Top15 pour les bâtiments de bureau constitue un signe positif en matière de sobriété énergétique. Cette diminution s'explique en partie par les efforts consentis par les acteurs du marché fin 2022, démontrant leur engagement envers des pratiques plus durables. Il est cependant important de noter que, bien que la consommation générale d'énergie en France ait baissé de 12 %, la valeur du Top15 des bureaux n'a connu qu'une réduction de 5 %. Cette différence peut être interprétée par le fait que les bâtiments qui satisfont déjà aux critères du Top15 sont intrinsèquement plus efficaces et gaspillent probablement moins d'énergie que les autres, d'où des gains potentiels plus réduits.



**INDICATEURS
INCHANGÉS**

	en kWh _{EP} /m ² .an	TOP15	TOP30
Résidentiel		135	175

Les seuils applicables aux logements sont ceux officialisés par le Ministère de la Transition Ecologique en octobre 2022 et s'appuyant sur les données DPE.

Ces seuils correspondent donc à des niveaux de consommation conventionnelle tels qu'établis depuis la refonte du DPE logements en vigueur depuis juillet 2021. Le périmètre des DPE s'établit au niveau de chaque logement (et non du bâtiment).